

# ACTIVITÉ 2 : MYTHES SUR LA PLURALITÉ DES GENRES ET DIVERSITÉ SEXUELLE

## FICHE D'ACCOMPAGNEMENT 4 – LISTE DES MYTHES SUR LA PLURALITÉ DES GENRES ET DIVERSITÉ SEXUELLE / RÉPONSES POUR L'INTERVENANT

### Mythe 1

**Le sexe et le genre, ce sont deux choses distinctes.**

#### Vrai

Le sexe biologique et le sexe assigné ainsi que le genre sont apparentés mais ce sont des concepts différents. Le sexe biologique ou sexe assigné est la classification d'une personne comme étant de sexe masculin, féminin ou intersexuée selon les caractéristiques biologiques, tandis que le genre est fondé sur l'expérience intime et individuelle de la personne.

### Mythe 2

**Les ados sont en mesure de connaître leur orientation sexuelle et leur identité de genre.**

#### Vrai

Les recherches ont montré que l'âge moyen de la prise de conscience de l'identité lesbienne, gaie ou bisexuelle est de 10 ans. La recherche confirme que les enfants deviennent conscients de leur identité de genre vers l'âge de trois à cinq ans<sup>8</sup>.

### Mythe 3

**On peut forcer quelqu'un à changer d'identité de genre.**

#### Faux

Être une personne de la pluralité des genres et de la diversité sexuelle n'est pas un choix ni une phase. Les experts en médecine et en psychologie s'entendent pour dire que les tentatives pour changer l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre d'une personne ne fonctionnent pas et qu'elles causent souvent du

tort. De plus, la recherche indique qu'on ne peut pas changer l'identité de genre par des thérapies qui sont conçues pour qu'une personne « corresponde » à son sexe assigné<sup>9</sup>.

### Mythe 4

**Un employeur peut congédier un-e employé-e ou parce qu'il-elle est gai-e ou non conforme dans le genre.**

#### Faux

La Charte des droits et libertés de la personne (LRQ CC-12) aux articles 10 et 10.1, prohibe la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ainsi que l'identité ou l'expression de genre: « *Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.* »

### Mythe 5

**« Les transgenres sont juste mêlés à propos de leur genre. C'est rien qu'une phase. »**

#### Faux

Les personnes ne choisissent pas d'être transgenres, comme les autres personnes ne choisissent pas d'être cisgenres. Les questionnements par rapport à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre font partie d'une exploration saine et normale pour tous les jeunes. Il faut accepter que le processus d'exploration ne soit pas forcément linéaire. De plus, il ne faut jamais remettre en question les affirmations des personnes par rapport à leur identité de genre ou leur orientation sexuelle.

8 Pullen-Sansfaçon, A. (2015)

9 *Id.*



Mythe 6:

**Une personne bisexuelle, c'est une personne qui a du désir à la fois pour des hommes et pour des femmes.**

**Vrai**

Une personne qui s'identifie comme étant bisexuelle a des attirances sexuelles, romantiques et affectives ou des comportements sexuels avec des personnes s'identifiant comme homme ou femme. C'est faux de dire que c'est une personne mêlée.

Mythe 7:

**Un couple de personnes de même sexe ne peut pas avoir d'enfants.**

**Faux**

La nature étant ce qu'elle est, une femme lesbienne qui désire avoir un enfant a de nombreuses possibilités (insémination artificielle, banque de sperme, etc.) Pour un homme, la seule possibilité est l'adoption. Le Code civil du Québec prévoit que toute personne majeure peut adopter un enfant. De plus, depuis 2002 au Québec, un lien de filiation légal peut être établi entre deux conjoints de même sexe. Donc, l'orientation sexuelle ne devrait pas être considérée comme un motif d'exclusion durant le processus d'adoption.

Mythe 8:

**Il y a encore de nos jours de la discrimination envers les personnes de la pluralité des genres et la diversité sexuelle.**

**Vrai**

L'homophobie et la transphobie sont encore bien présents dans notre société, malgré que des progrès aient été faits. De nombreux jeunes subissent encore des actes ou des propos dénigrants (aussi appelés microagressions). Plusieurs doivent composer chaque jour avec des attentes cissexistes à l'égard du genre ou des attentes hétéronormatives à l'égard de l'orientation sexuelle.

Mythe 9:

**L'identité de genre et l'orientation sexuelle, c'est du pareil au même.**

**Faux**

L'identité de genre et l'orientation sexuelle sont deux aspects complètement séparés de l'identité d'une personne. L'identité de genre est l'expérience intime et individuelle qu'a la personne de son genre, tandis que l'orientation sexuelle se rapporte aux attirances que la personne ressent.

Mythe 10:

**Ce ne sont pas toutes les personnes trans qui ressentent de la dysphorie de genre.**

**Vrai**

Le concept de dysphorie de genre regroupe les sentiments et émotions négatives (ex: colère, dégoût, peur, tristesse, etc.) qu'une personne trans ou non-binaire peut ressentir envers son identité de genre. La dysphorie de genre n'est pas une nécessité quant à l'identification trans ou non-binaire. Certaines personnes trans et non binaires ne ressentent pas de dysphorie de genre. Certaines personnes vont préférer utiliser le terme « euphorie de genre » qui désigne les sentiments et émotions positifs (ex: bonheur, joie, etc.) en lien avec leur identité de genre.

Mythe 11:

**Les personnes de la pluralité des genres et la diversité sexuelle (LGBTQ+) sont une communauté.**

**Faux**

Les personnes issues de la pluralité des genres et diversité sexuelle (LGBTQ+) sont aussi diversifiées que les populations non LGBTQ+. Les personnes de n'importe quelle « race », ethnicité, appartenance religieuse ou spirituelle, langue, âge et capacité peuvent s'identifier comme des personnes LGBTQ+. Lorsqu'on fait allusion aux groupes LGBTQ+, il est donc approprié de parler **des** communautés LGBTQ+.

Mythe 12:

**L'expression de genre et l'identité de genre sont deux choses différentes.**

**Vrai**

L'expression de genre concerne la façon d'exprimer socialement son identité de genre par le biais de caractéristiques et de comportements observables par autrui, tels que l'apparence physique, les codes vestimentaires, les codes de langage (p. ex. pronom, prénom), la personnalité ainsi que les autres attributs liés au genre. L'identité de genre fait quant à elle référence à l'expérience intime et personnelle de se sentir comme homme, femme, aucun de ces genres, à deux genres ou à une identité autre, et ce, indépendamment du sexe assigné à la naissance. Toutes les personnes ont une identité de genre et elle n'est pas visible.

Mythe 13:

**Toutes les personnes trans souhaitent avoir recours à des interventions chirurgicales.**

**Faux**

Une transition est un processus long et complexe ayant pour but d'harmoniser l'expression de genre d'une personne et son identité de genre. La transition peut se faire sur le plan social (se présenter avec l'apparence, le prénom, les vêtements, etc., selon son identité), légal (changement du nom ou de mention de sexe dans les documents officiels) ou physique (hormonothérapie et interventions chirurgicales d'affirmation de genre). Ces différents volets de la transition sont indépendants les uns des autres. Par exemple, une personne peut faire une transition sociale sans aucune transition médicale.